

**169**

NUMÉRO

Lundi 22 mars 2004

NOTES D'IÉNA

INFORMATIONS DU CONSEIL ECONOMIQUE ET SOCIAL

« LES RELATIONS ENTRE L'UNION EUROPÉENNE ET L'AMÉRIQUE DU NORD »

RAPPORTEUR :

MICHEL FRANCK

AU NOM DE LA SECTION DES

RELATIONS EXTÉRIEURES

PRÉSIDIÉE PAR

RENÉ SOUCHON

En raison du poids politique et économique des deux régions, les relations entre l'Amérique du Nord et l'Union européenne sont déterminantes pour le reste du monde

Or, alors que les menaces et les défis contemporains, lutte contre la pauvreté, dégradation de l'environnement, avenir énergétique, terrorisme et criminalité organisée, prévention des conflits, appellent une réponse concertée, l'année 2003 a révélé la crise profonde et les désaccords entre les deux zones.

Aussi, compte tenu de l'importance des enjeux, il est essentiel que les deux ensembles poursuivent leur coopération au service du développement durable.

C'est à partir de ce constat que le Conseil économique et social a formulé un certain nombre de propositions visant à restaurer le dialogue entre les deux rives de l'Atlantique et à insuffler une nouvelle dynamique à leur coopération.

Assemblée plénière
des 23 et 24 mars 2004

■ Publication 01 44 43 60 47
Service de la communication

■ Diffusion 01 44 43 63 30

Service des archives et de la distribution

■ Service de presse 01 44 43 61 25/21

■ www.ces.fr

Développer la coopération et la concertation sur des thèmes d'intérêt commun

Notre Assemblée considère que le succès d'une telle entreprise implique trois préalables :

- **une Europe forte parlant d'une seule voix.** Pour que l'hégémonie américaine fasse place à un véritable partenariat stratégique, il est en effet indispensable de rééquilibrer la relation UE - Amérique du Nord ;

- **un respect mutuel des conceptions, des valeurs, des intérêts et des modèles sociaux de chacun ;**

- **un dialogue qui ne se limite pas à la seule sphère économique, une implication plus large des différents partenaires et le rééquilibrage de la relation européenne avec les trois partenaires américains.**

Dans ces conditions, le partenariat transatlantique mériterait d'être renforcé dans quatre domaines : économique et commercial, social, de même qu'en matière de coopération universitaire, scientifique et culturelle, ainsi que sur les questions d'environnement.

I - ACCOMPAGNER LA RELATION ÉCONOMIQUE ET COMMERCIALE D'UN PARTENARIAT DE QUALITÉ

Un tel objectif suppose de se doter d'instruments de coopération plus ambitieux, non seulement par une meilleure coordination au sein des institutions internationales mais également au niveau européen.

Ainsi, s'agissant de l'appréciation de l'euro face au dollar, seules l'existence d'un gouvernement économique européen et une véritable concertation entre institutions européennes, Etats membres, milieux économiques et partenaires sociaux permettront une coopération monétaire avec les Etats-Unis.

Pour aplanir les tensions, le Conseil économique et social estime en outre nécessaire :

- **d'adapter le fonctionnement de l'Organe de règlement des différents (ORD)** en instaurant une procédure de référé pour les actions anti-dumping et en redéfinissant de manière plus objective les qualités requises pour les panelistes ;

- de **dialoguer avec d'autres structures** telles que le Congrès américain dont dépend toute modification de la législation ;

- de **privilégier la reconnaissance mutuelle et le rapprochement des agences réglementaires sur des questions comme les**

normes comptables internationales ou l'enregistrement des formes d'audit ;

- de se concerter en matière de propriété intellectuelle ou de commerce électronique.

Il n'en demeure pas moins que notre Assemblée considère que, sans exclure le dialogue bilatéral et tout en s'engageant dans un processus de concertation sur les accords bilatéraux de libre-échange, il convient de **privilégier l'approche multilatérale.**

Dans ce cadre, la prise en compte des préoccupations des pays en développement est essentielle. S'agissant en particulier de **l'agriculture**, il conviendra de veiller à ne pas nuire aux secteurs agricoles des pays les plus pauvres et de prévoir des mécanismes spécifiques d'aide alimentaire. Aussi, le Conseil économique et social est d'avis qu'il faudrait **revenir à la position conjointe arrêtée par l'Union européenne et les Etats-Unis à la veille de la conférence de Cancùn.**

II - ÉLARGIR LE CHAMP DE LA COOPÉRATION DANS LE DOMAINE DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR ET DE LA RECHERCHE ET APPROFONDIR LE DIALOGUE EN MATIÈRE CULTURELLE

Les partenariats organisés dans le cadre des échanges universitaires et scientifiques depuis le début des années 1990 restent encore limités et les programmes insuffisamment lisibles. À l'heure où l'Union européenne entend combler son retard à l'égard de l'Amérique du Nord, des améliorations doivent être apportées à leur organisation : une meilleure diffusion de l'information sur l'existence et le contenu des projets, une simplification des procédures d'appel d'offres, un élargissement des catégories d'établissements et d'organismes susceptibles d'entrer dans ces partenariats, une facilitation des liens entre chercheurs et entreprises constituent des voies à explorer.

Dans le domaine culturel, de fortes divergences de conception sur la notion de biens culturels opposent les Etats-Unis à l'Union européenne, au Canada et au Mexique. Le Conseil économique et social estime que l'action de l'Union européenne doit désormais reposer sur une politique plus volontariste visant à accélérer la prise de conscience d'une appartenance commune et à favoriser l'émergence d'un marché européen de la culture. Il souligne l'importance de l'élaboration, sous l'égide de l'UNESCO, d'un nouvel instrument international sur la diversité

culturelle et la nécessité de défendre, dans le cadre de l'OMC, le principe selon lequel les biens culturels ne sont pas des biens comme les autres. Il souhaite enfin que la stratégie de développement durable intègre la dimension culturelle.

III - PRÉSERVER L'ENVIRONNEMENT

Bien qu'il s'agisse d'une préoccupation largement partagée, deux grands sujets de divergence subsistent : le protocole de Kyoto et les OGM.

Le Conseil économique et social estime qu'il serait illusoire et dangereux de vouloir mettre au point une solution alternative à ce protocole qui se fixerait des objectifs en retrait. Il est en faveur d'une reprise des négociations en vue de dresser un bilan de l'après-Kyoto et de construire un consensus politique tenant compte de la situation économique des différents Etats et notamment de celle des pays en développement.

Sur les OGM, le Conseil économique et social est d'avis qu'il convient de s'en tenir à la position équilibrée adoptée par les institutions européennes, qui estiment devoir entourer de la plus grande précaution l'introduction de plantes transgéniques.

IV - RENFORCER LE DIALOGUE TRANSATLANTIQUE DANS LE CHAMP SOCIAL

Force est de constater qu'il s'agit du domaine où les différences d'approche sont les plus sensibles et où les relations se sont le moins développées. Pour le Conseil économique et social, une nouvelle dynamique passe nécessairement par une confrontation des expériences de part et d'autre.

Afin que se développe un dialogue social transatlantique, il importe à ses yeux de :

- **renforcer les moyens disponibles** pour des rencontres bilatérales des partenaires sociaux, notamment ceux du Transatlantic Business Dialogue (TABD) dont l'existence pourrait être remise en cause par des considérations d'ordre financier ;

- **prévoir une rencontre annuelle entre partenaires sociaux** de part et d'autre afin d'identifier des thèmes de travail à mettre en commun ;

- **faire connaître les fondamentaux du « modèle social européen »** ;

- approfondir les conditions de création de **comités de groupe d'entreprises** ou de **comités d'entreprises régionaux** en Amérique du Nord et de création d'un comité mondial stratégique de groupe associant les comités régionaux ;

- **parfaire la procédure de suivi** des principes directeurs de l'OCDE et de la déclaration de principes tripartite de l'OIT sur les entreprises multinationales et la politique sociale ;

- diffuser des deux côtés de l'Atlantique les expériences **d'investissements socialement responsables** ;

- élaborer une approche et une méthode communes permettant d'apprécier les **agences de notation sociale et environnementale**.

Le Conseil économique et social souhaite également que la société civile, après concertation transatlantique, soit davantage associée à l'agenda des institutions bilatérales et multilatérales. Il s'agit de :

- **œuvrer pour faire reconnaître l'AICESIS** dans les institutions régionales telles que la Banque interaméricaine de développement (BID) ou la Banque européenne pour la reconstruction et le développement, comme cela a été le cas au Conseil économique et social (ECOSOC) de l'ONU ;

- reconnaître au **Comité économique et social européen** le rôle de représentation de la société civile organisée dans le dialogue transatlantique ;

- **consulter les institutions de la société civile** organisée sur les projets de réformes des institutions internationales et multilatérales ;

- **instaurer une conférence bi-annuelle de la société civile** Europe - Amérique du Nord pour des échanges, sur des thèmes tels que l'environnement, la lutte contre la pauvreté, les NTIC, l'évolution de l'organisation du travail et de l'emploi.

*

* *

Loin d'opposer leurs intérêts, l'Europe et l'Amérique du Nord doivent se rapprocher. Plus que rivales, elles sont complémentaires ; elles ont besoin l'une de l'autre et plus que jamais le monde a besoin de leur coopération.

NOTE FLASH

MICHEL FRANCK

Né le 20 août 1942 à Paris
Marié, deux enfants

Diplômes

- Ingénieur de l'Ecole nationale supérieure des industries chimiques ;
- Diplômé CPA (Executive MBA – HEC)

Fonctions au CES

- Membre du groupe des Entreprises privées ;
- Membre de la section des Relations extérieures

Fonctions actuelles

- Président de la Chambre de commerce et d'industrie de Paris

Autres fonctions

- Dirigeant d'entreprise ;
- Expert près la Cour d'appel de Paris

Mandats électifs

- Chambre de commerce et d'industrie de Paris

Décorations

- Chevalier dans l'Ordre de la Légion d'Honneur ;
- Chevalier dans l'Ordre national du Mérite

« LES RELATIONS ENTRE L'UNION EUROPÉENNE ET L'AMÉRIQUE DU NORD »

Rapporteur : MICHEL FRANCK

Les propositions du Conseil économique et social visent à restaurer le dialogue entre l'Union européenne et l'Amérique du Nord, dont les relations privilégiées ont été mises à mal au cours de la période récente.

Trois préalables :

- une Europe forte parlant d'une seule voix ;
- un respect mutuel des conceptions, des valeurs, des intérêts et des modèles sociaux de chacun ;
- un dialogue élargi.

I - ACCOMPAGNER LA RELATION ECONOMIQUE ET COMMERCIALE D'UN PARTENARIAT DE QUALITE

- mieux coordonner nos actions au sein des institutions internationales et au niveau européen ;
- privilégier l'approche multilatérale ;
- adapter le fonctionnement de l'ORD ;
- rapprocher les agences réglementaires et favoriser la reconnaissance mutuelle ;
- s'agissant de l'agriculture, revenir à la position conjointe arrêtée par l'Union européenne et les Etats-Unis à la veille de la Conférence de Cancùn.

II - ELARGIR LE CHAMP DE LA COOPERATION DANS LE DOMAINE DE L'ENSEIGNEMENT SUPERIEUR ET DE LA RECHERCHE, ET APPROFONDIR LE DIALOGUE EN MATIERE CULTURELLE

- améliorer l'organisation des échanges universitaires et scientifiques par une meilleure diffusion de l'information sur les projets, en simplifiant les procédures des appels d'offres et en facilitant les liens entre chercheurs et entreprises ;
- avoir une politique plus volontariste en matière culturelle, soutenir l'élaboration, sous l'égide de l'UNESCO, d'un nouvel instrument international sur la diversité culturelle et intégrer la dimension culturelle dans toute stratégie de développement durable.

III - PRESERVER L'ENVIRONNEMENT

- reprendre les négociations sur le protocole de Kyoto pour en dresser le bilan et construire un consensus politique ;
- sur les OGM s'en tenir à la position équilibrée adoptée par les institutions européennes.

IV - RENFORCER LE DIALOGUE TRANSATLANTIQUE DANS LE CHAMP SOCIAL

- instaurer une concertation entre les partenaires sociaux des deux rives en prévoyant des rencontres annuelles, en renforçant les moyens à cet effet et en faisant connaître le « modèle social européen » ;
- approfondir les conditions de création de comités de groupe d'entreprises ou de comités d'entreprise régionaux en Amérique du Nord ;
- parfaire la procédure de suivi des principes directeurs de l'OCDE et de la déclaration de principes tripartite de l'OIT sur les entreprises multinationales ;
- diffuser de part et d'autres les expériences d'investissements socialement responsables ;
- élaborer une méthode commune aux agences de notation sociale et environnementale nord-américaines et européennes ;
- associer la société civile à l'agenda des institutions bilatérales et multilatérales en faisant reconnaître l'AICESIS dans les institutions régionales des deux rives, en confiant le rôle de représentation de la société civile organisée dans le dialogue transatlantique au Comité économique et social européen, en consultant les institutions de la société civile organisée sur les projets de réforme des institutions internationales et en instituant une conférence bi-annuelle de la société civile Europe - Amérique du Nord sur des thèmes d'intérêt commun.